



No de résolution  
ou annotation

ARÉNA  
RIVIÈRE-DU-NORD

VILLE DE  
Prévost

Ville de  
SAINT-JÉRÔME

Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 12 octobre 2022 à l'aréna Rivière-du-Nord.

#### PRÉSENCES :

Monsieur Michel Maurice, promoteur de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Pau Germain, maire de la ville de Prévost  
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

#### Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2022-10-12/1285

ITEM 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 12 octobre 2022

Il est proposé par monsieur Maurice

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance est ouverte à 9H35**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-10-12/1286

ITEM 2

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Bourcier

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-10-12/1287

ITEM 3

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Bourcier

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2022  
soit approuvé.**



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-10-12/1288  
ITEM 4  
**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 31 août au 5 octobre 2022;

Il est proposé par monsieur Bourcier

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période 31 août au 5 octobre 2022;

Folio 01932326 :

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 123 952.98 \$;
- chèques portant les numéros 0001625 à 0001646 inclusivement représentant un montant de 171 909.23 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 82 828.86 \$;

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-10-12/1289  
ITEM 5  
**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN  
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 865 100.00 \$ QUI  
SERA RÉALISÉ LE 19 OCTOBRE 2022**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 865 100 \$ qui sera réalisé le 19 octobre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
002	865 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**Il est proposé par M Paul Germain, appuyé par M Marc Bourcier et résolu**



No de résolution  
ou annotation

**unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 octobre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	155 900 \$	
2024.	164 100 \$	
2025.	172 600 \$	
2026.	181 500 \$	
2027.	191 000 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE  
2022**

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 17 OCTOBRE  
2022**

---

**DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-10-12/1290  
ITEM 6  
**PÉRIODES DE QUESTIONS**

---

Aucune question du public

2022-10-12/1291  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Maurice

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 10h10**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Monsieur Paul Germain

  
\_\_\_\_\_  
Madame Danielle Clément



No de résolution  
ou annotation

Vice-Président

Directrice générale Secrétaire-trésorière